

Communiqué de presse

L'Assemblée nationale a examiné les mercredi 15 et jeudi 16 juillet dernier le Projet de loi portant Actualisation du droit des outre-mer.

Il a été l'occasion d'améliorer le texte délibéré au Sénat sur plusieurs points après des échanges très fructueux avec le Gouvernement; Certains de ces points concernent singulièrement Mayotte, d'autres concernent l'ensemble des départements d'outre-mer, Mayotte compris.

Sur Mayotte, l'Assemblée a adopté à mon initiative :

- l'extension des dispositions du code du travail relatives au champ des services à la personne;
- l'amélioration de la gouvernance de l'Etablissement public foncier et l'extension de son champ de compétence à l'aménagement du foncier agricole;
- l'habilitation à étendre le code de la voirie routière ;
- l'habilitation à étendre l'ensemble du code du travail conformément aux orientations de « Mayotte 2025 » ;
- des dispositions pour étendre la loi sur l'économie sociale et solidaire corrigeant les approximations adoptées au Sénat sur ce point.

Par ailleurs des dispositions, prises à l'initiative du Groupe socialiste que j'animais pendant les débats concernant Mayotte au même titre que les autres DOM :

- l'amélioration des statistiques outre-mer ;
- plusieurs mesures de lutte contre la vie chère (téléphonie, carburants)
- des dispositions pour venir à bout des délais de paiement excessifs aux TPE ;

Le débat général m'a permis de prendre date sur l'habilitation sur les nouvelles missions des cadis, le cheminement administratif de la délibération du 2 juillet du Conseil départemental n'étant pas terminé, son inscription à l'ordre du jour n'a pas été possible règlementairement.

Il a également permis de prendre des rendez avec le Gouvernement pour travailler dans le prochain semestre sur des dispositions concernant l'ensemble des outre-mer, Mayotte compris, entre autres sur :

- la prise en compte des Centres d'Intérêts Moraux et Matériels (CIMM) pour l'affectation des fonctionnaires originaires des outre-mer dans leurs territoires d'origine ;
- la sécurisation des dispositions concernant les aides d'Etat dans les RUP, octroi de mer compris;
- les objectifs et la gouvernance de LADOM au plus près des usagers.

Vous trouverez ci-joint mon intervention lors du débat général du jeudi 16 juillet.

L'assemblée nationale a adopté le projet de loi, à l'unanimité, le vendredi 17 juillet à 00 h 30. La commission mixte paritaire aura lieu à la rentrée parlementaire aux fins d'une adoption définitive du texte.

Paris, le 17 juillet 2015
Ibrahim ABOUBACAR
Député de Mayotte